

**Conseil d'établissement  
Séance du 28 janvier 2025**

Délibération n°3

**Portant approbation du cadrage de l'offre de formation pour le contrat quinquennal 2026-2031**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;*

*Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.*

Dans le cadre de la préparation du prochain quinquennal 2026/2031, le cadrage de l'offre de formation de CY Cergy Paris Université a pour but de permettre aux composantes ou structures assimilées de conduire la préparation de la future offre de formation.

Ce cadrage pose les bases de la stratégie formation de l'établissement en déterminant ses objectifs et axes principaux dans une volonté générale de soutenabilité et d'attractivité. Il prend en compte les éléments nationaux généraux (socle commun TEDS, réussite en licence, apprentissage, France 2030) ou plus spécifiques à l'établissement (COMP, CY Générations, NCU CUPS...).

Le cadrage proposé repose sur les valeurs fondamentales d'excellence académique, de responsabilité sociale et de développement durable, tout en répondant aux besoins actuels d'un monde en constante évolution. Il vise en particulier à garantir la mise en place de formations de qualité permettant à chaque étudiant une poursuite d'études et/ou une insertion professionnelle de qualité.

À cette fin, le cadrage de l'offre de formation explicite les principes généraux qui ont conduit à son établissement et définit les priorités de l'établissement concernant son offre de formation : cohérence globale de l'offre, professionnalisation, citoyenneté, approche par compétences et innovations pédagogiques.

Il détaille par ailleurs les éléments spécifiques à chaque type de formation concernée : licence générale, licence professionnelle, bachelor universitaire de technologie (BUT) et master.

Ce cadrage résulte de différents échanges avec les acteurs de l'université lors de séminaires thématiques, de discussions dans les instances de gouvernance de l'établissement et de rencontres informelles avec les équipes pédagogiques/directions de composante.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 43	Pour : 20
Nombre de membres présents : 21	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 8
Membres absents et non représentés : 15	Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve le cadrage de l'offre de formation pour le contrat quinquennal 2026-2031 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 31 janvier 2025

Publiée le : 31 janvier 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

---

## **Cadrage de l'offre de formation de CY Cergy Paris Université**

***Contrat 2026 - 2031***

---

### **Partie I : Stratégie générale de l'offre de formation**

L'offre de formation de CY Cergy Paris Université vise à répondre à des enjeux académiques, sociétaux et professionnels majeurs tout en offrant une expérience globale et inclusive aux étudiants.

Cette stratégie repose sur les valeurs fondamentales d'excellence académique, de responsabilité sociale et de développement durable, tout en répondant aux besoins actuels d'un monde en constante évolution.

#### **L'ambition première de l'offre de formation de CY est de permettre à chaque étudiant :**

- D'accéder à des formations de qualité, en prise avec les enjeux socio-économiques et scientifiques d'aujourd'hui et de demain, garantissant une insertion socio-professionnelle et/ou une poursuite d'étude de qualité.
- D'être en capacité d'agir en citoyen éclairé, conscient des enjeux liés à la transition environnementale et au développement soutenable, dans un monde complexe en transformation rapide.
- De bénéficier d'une large ouverture à l'international et aux enjeux de la recherche avec la rigueur méthodologique associée.
- De bénéficier d'un accompagnement vers la réussite et, lorsque c'est nécessaire, d'une individualisation et de la sécurisation de son parcours de formation. On entend par « individualisation » la capacité des formations à prendre en compte des profils spécifiques d'étudiants (handicaps permanents ou provisoires, chargé de famille, sportifs de haut niveau, artistes de haut niveau, etc.) ou des situations particulières (réorientation, période d'interruption de parcours, valorisation d'acquis spécifiques ou d'expériences extracurriculaires, etc.).

#### **Pour y parvenir, l'offre de formation du contrat 2026-2031 reposera sur les priorités suivantes :**

- Déployer et valoriser une offre de formation cohérente, attractive et soutenable économiquement, en prise avec les besoins en compétences et connaissances du monde socio-économique, et en particulier ceux du territoire.
- Développer une offre professionnalisante, notamment en proposant des périodes de stages - y compris en licence générale - ou une pédagogie de l'alternance, s'appuyant tant sur les connaissances que les compétences acquises dans les formations.
- Former à la citoyenneté, aux enjeux de la transition et de l'entrepreneuriat et favoriser l'engagement étudiant, notamment en permettant la valorisation des compétences spécifiques et/ou extra-disciplinaires acquises.
- Déployer des pédagogies innovantes et expérientielles pour accroître la réussite étudiante, en proposant aux étudiants des outils permettant de mesurer leur progression tout au long leur cursus. L'approche par compétences (APC) est en particulier mise en œuvre dans les formations à cette fin.

- Accompagner et valoriser les étudiants dans toute leur diversité, tout au long de leur cursus et jusqu'à leur insertion professionnelle, notamment en permettant de construire et d'animer une communauté d'alumni.
- Assurer une cohérence au sein de l'établissement des offres de formation de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles (notamment en proposant des parcours « métiers » en 5 ans).
- Pour le grade de licence, plus spécifiquement :
  - Proposer une approche pédagogique intégrant une approche interdisciplinaire des enjeux de transition écologique et sociétale, notamment dans le cadre du socle commun TEDS qui doit être en place pour toutes les formations de 1<sup>er</sup> cycle. Cette approche permet de sensibiliser 100% de nos étudiants aux enjeux de Transition écologique et sociétale ;
  - Accompagner la transition lycée/supérieur, notamment en déployant des dispositifs d'orientation et d'accueil des étudiants permettant une meilleure intégration et expérience étudiante ;
  - Favoriser les passerelles "formelles" au sein de l'offre de formation de CY et de CY Alliance, notamment pour organiser et faciliter les stratégies de réorientation active pendant la 1<sup>ère</sup> année de licence et la professionnalisation des cursus. Ces passerelles pourront également s'envisager au-delà de CY Alliance avec d'autres acteurs de l'enseignement supérieur ou des organismes de formations adossés à des secteurs professionnels, proposant des formations de qualité tout en garantissant l'insertion dans leurs secteurs.

Pour le grade de master, plus spécifiquement :

- Intégrer l'adossement à la recherche et l'internationalisation des formations, notamment par le biais des mobilités et partenariats. L'internationalisation de l'offre s'appuie en particulier sur l'alliance EUTOPIA ;
- Accompagner la transition licence/master en favorisant l'adéquation et les possibilités d'orientation post-licence vers un ou plusieurs parcours de master dispensés à CY ;
- Permettre aux étudiants, dès leur sortie de l'enseignement supérieur, une intégration professionnelle de valeur, en proposant des masters en alternance ou en formation initiale professionnalisante répondant aux besoins d'emplois actuels et anticipant les besoins futurs.

## **Partie II : Architecture et principes généraux de l'offre de formation au sein de CY**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de 2014 fixant le cadre général des licences, licences professionnelles et masters, les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences.

### **Semestrialisation**

Les formations de licence et de bachelor universitaire professionnel (BUT) comptent 6 semestres et sont organisées en 3 ans.

Les licences professionnelles sont organisées sur 1, 2 ou 3 années (2, 4 ou 6 semestres), conformément à l'arrêté de 2019.

Dans l'offre de formation de CY, les licences professionnelles doivent être développées en cohérence avec l'offre de licences générales de l'établissement, notamment pour permettre la mise en place de passerelles, si possible « montantes », entre la licence et la licence professionnelle. On entend par passerelle montante la possibilité de parcours de l'année L(i) de la licence vers l'année LP(i+1) de la licence professionnelle. Ces passerelles ont pour vocation principale de permettre à des étudiants qui se découvrent une appétence pour une approche professionnalisante de la formation supérieure de faire évoluer leur parcours de formation en ce sens dans le courant de leur cursus de licence générale.

Les masters comptent 4 semestres et sont organisés sur 2 ans.

### **UE et ECTS**

Chaque semestre correspond à 30 ECTS, sauf pour les doubles licences et les licences renforcées ou d'excellence qui peuvent dépasser 30 ECTS par semestre.

Un ECTS équivaut généralement à 20 à 30 heures de « travail étudiant ». Ce travail étudiant correspond au temps de travail en « face à face pédagogique » (y compris temps de travail maquetté dans le cadre d'enseignement asynchrone) auquel s'ajoute le temps de travail personnel. Il s'agit d'une référence indicative et non d'un élément de cadrage en tant que tel. Des cas spécifiques peuvent exister pour lesquels le volume d'heures de « travail étudiant » s'écarte de cette plage de référence.

Le nombre d'unités d'enseignement (UE) d'un semestre ne doit pas être excessif pour permettre d'identifier facilement les grands ensembles d'éléments constitutifs de la formation.

Le nombre d'éléments constitutifs (EC) d'une UE doit également rester limité. Les intitulés d'EC doivent par ailleurs être suffisamment génériques pour permettre, si nécessaire, des ajustements de leur contenu pédagogique au cours des années sans requérir de modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C).

### **Stages, Apprentissage, Projets tutorés**

Le stage et l'apprentissage correspondent à une période de formation et d'activité en milieu professionnel, en lien avec la formation suivie et le projet de l'étudiant. Ils sont encadrés par un tuteur professionnel (le maître de stage/apprentissage) et un tuteur enseignant, et s'inscrit rigoureusement dans le cadrage réglementaire des stages /apprentissage. Il implique une restitution par l'étudiant et une évaluation. Dans le cas de l'apprentissage, l'étudiant alternant dispose à la fois du statut d'étudiant et de salarié.

Le projet tutoré ou mission professionnelle est un projet réalisé par l'étudiant où un groupe d'étudiants qui répond à une demande ou sujet professionnel interne ou externe. L'étudiant ou groupe travaille en autonomie, encadré par un tuteur enseignant. Ce dispositif implique une restitution par les étudiants et une évaluation. Le projet tutoré ne peut pas se substituer à un stage pour des questions juridiques, Il est rappelé qu'un projet tutoré ne peut juridiquement se substituer à un stage.

Tous les cycles de formation incluent au moins un projet et un stage.

### **Suivi qualité des formations**

Concernant le suivi de la qualité de la formation, les équipes pédagogiques inscrivent leur formation dans une démarche d'amélioration continue. Pour cela, les outils de pilotage suivants sont mis en place :

- L'évaluation de la formation, mise en oeuvre au niveau de l'université, dont l'analyse des résultats donne lieu à un plan d'action élaboré par la composante et l'équipe pédagogique.
- L'évaluation des enseignements, impulsée par l'université et mise en oeuvre au niveau de chaque composante dont l'analyse des résultats donne lieu à un plan d'action élaboré par chaque enseignant et, le cas échéant, l'équipe pédagogique.
- Le conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois par an et fait l'objet d'un compte rendu écrit (notamment pour répondre aux attentes du HCERES).
- La mise à disposition par l'université d'indicateurs de diagnostic pour la composante et ses équipes pédagogiques.
- L'auto-évaluation régulière de la formation pour le dialogue stratégique et le HCERES.

L'université, les composantes, les départements et les équipes pédagogiques mènent un suivi du parcours académique et professionnel des étudiants. Pour cela, des enquêtes d'accueil, de suivi des parcours, d'insertion professionnelles et du devenir de l'étudiant sont élaborées pour chaque formation. Elles sont analysées et prises en compte pour l'amélioration de la formation, notamment dans le cadre des conseils de perfectionnement et de l'évaluation HCERES.

### **Partie III : Cadrage de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle**

Les éléments de cadrage donnés dans cette partie concernent principalement la licence générale. Seules les deux dernières sections concernent respectivement la licence professionnelle et le BUT.

#### **Volume horaire et effectif des licences générales :**

Les licences sont structurées en mention et parcours. Chaque parcours doit atteindre *a minima* un effectif de 25 étudiants en L2.

La licence générale propose un volume total d'enseignement de 1500 heures maximum pour l'ensemble de ses 3 années, dont au moins 200h réalisées en autonomie (sans face à face enseignant : ni présentiel, ni distanciel).

Il est par ailleurs recommandé d'adopter un volume maximum de 450 heures en L1 dont au moins 80h réalisées en autonomie (sans face à face enseignant : ni présentiel, ni distanciel).

Cette répartition doit permettre de faciliter l'adaptation des néo entrants aux attendus universitaires et ainsi d'accroître la réussite académique des étudiants tout au long de la licence, en permettant une entrée dans le rythme universitaire plus adaptée en permettant aux étudiants de L1 de disposer de temps supplémentaire pour :

- Intégrer les codes et usages de leur nouveau statut d'étudiant et les attentes pédagogiques qui y sont associées, notamment l'apprentissage de l'autonomie,
- Travailler chaque enseignement disciplinaire notamment dans les nouvelles disciplines abordées dès la L1,
- Participer à la vie étudiante de l'université afin de disposer de temps de sociabilisation à l'université essentiels à l'inclusion universitaire et facteur clé de réussite.

L'emploi du temps de la première année sera par ailleurs organisé pour permettre la participation des étudiants aux événements « vie étudiante » qui rythment l'année (Semaine d'accueil, "Retournée Climat", "CY On Board", « Campus Day », etc.). Il est en effet fondamental, en particulier lors des 1<sup>ere</sup> semaines à l'université, de permettre et d'accompagner la socialisation des étudiants à l'université. La capacité des étudiants à tisser un réseau (avec ses pairs, avec les étudiants plus avancés dans leur cursus, etc.), est en effet fondamentale pour la réussite en 1<sup>ère</sup> année.

### **Ventilation des ECTS et déploiement de l'approche par compétences :**

Chaque licence propose des enseignements « disciplinaires » spécifiques et « transversaux » qui contribuent au développement des compétences de la formation. Le référentiel de compétences retrace la pédagogie déployée dans la formation en complément des maquettes disciplinaires qui précisent les enseignements dispensés, le tout en conformité avec l'orientation données par le référentiel RNCP. Il distingue en particulier :

- Des compétences « disciplinaires » : aptitudes ou savoir-faire liés à une discipline académique donnée. Elles reflètent la capacité de l'étudiant à mobiliser des savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques propres à une spécialité, pour résoudre des problèmes ou accomplir des tâches en lien avec ce champ.
- Des compétences « transversales » : compétence générale, transférable et applicable dans divers contextes académiques, professionnels et personnels. Elles permettent aux étudiants de s'adapter à des situations variées tout au long de leurs parcours. Ces compétences sont essentielles pour former des diplômés capables de s'insérer dans un monde du travail en mutation et d'interagir de manière efficace dans divers environnements.

Chaque licence propose des blocs de compétences transversales et spécifiques en lien avec le référentiel RNCP de la mention nationale visée.

Chaque formation intègre au minimum une Mise en situation pédagogique par semestre à la rentrée 2026-27.

Les Mises en situation pédagogique sont des activités pédagogiques qui combinent apprentissage et évaluation et permettent à l'étudiant, en groupe ou individuellement, de mobiliser des savoirs et compétences disciplinaires et/ou transversales pour résoudre un problème réel ou simulé.

### **3 champs de compétences clés comme signature pédagogique des licences générales de CYU :**

Les champs de compétences « clés » visent à mettre en valeur 3 champs de compétences spécifiques que CY Cergy Paris Université souhaite faire acquérir à l'ensemble de ses étudiants de licence afin de les préparer à affronter les enjeux contemporains actuels.

Ces compétences clés constituent la signature pédagogique des licences de l'établissement qui permet de créer une culture/identité commune et partagée entre tous les étudiants de licence de CY et de se différencier de l'offre dispensée dans d'autres universités, en particulier d'Ile de France.

Ces compétences clés sont nourries par l'ensemble des compétences transversales développées tout au long de la licence ainsi que par une partie des compétences disciplinaires. Elles sont au nombre de trois :

- « Être étudiant, être citoyen » (15 ECTS minimum) : autonomie, esprit critique, recherche et analyse bibliographique, capacité à présenter et développer une idée, capacité à collaborer, compréhension des enjeux sociétaux, engagement sociétal, etc.
- « S'impliquer dans les transitions soutenables » (15 ECTS minimum) : Compréhension systémique des enjeux environnementaux et sociaux et capacité à développer ses compétences disciplinaires dans ce contexte. Ce champ de compétences inclut le socle commun TEDS (enseignement dédié à la transition environnementale et au développement soutenable répondant au cadre TEDS de l'établissement).
- « Interagir dans un environnement interculturel et international » (15 ECTS minimum) : Communication et collaboration dans des contextes multiculturels. Ce champ de compétences

inclut le doublement du temps d'apprentissage de la langue anglaise pris en charge par l'établissement.

Les compétences disciplinaires et transversales de la formation concourent pour au moins 60 ECTS (sur 3 années de licence) à ces 3 champs de compétences clés.

Les compétences transversales seules contribuent à ces 3 champs de compétences pour 30 ECTS minimum. Les étudiants auront une possibilité de choix d'enseignements libres pour une partie des enseignements contribuant aux compétences transversales. Cette partie libre sera organisée selon le même mécanisme que celui des UE Libres actuelles.

Il est par ailleurs recommandé que la licence soit organisée en majeure / mineure disciplinaires afin, notamment, de permettre une spécialisation progressive des étudiants.

### **Dispositifs de réussite :**

La licence, et sa première année en particulier, est une étape majeure dans les études supérieures et dans l'autonomisation du jeune adulte que celui-ci n'aborde pas toujours avec une vision consolidée de sa trajectoire de formation. Pour ces raisons, les licences de CYU doivent inclure des dispositifs contribuant à l'investissement et à la réussite des étudiants. En particulier, chaque licence doit proposer :

- au moins une passerelle « montante » vers une formation conduisant au diplôme de licence professionnelle (ou équivalent professionnalisant) dans un domaine permettant de valoriser une partie des compétences acquises en début du cursus de licence. Ces passerelles peuvent être au sein de l'offre de formation de CYU ou vers une formation extérieure (CY Alliance ou autre partenaire). Elles garantissent l'intégration de publics variés ainsi que la personnalisation du parcours en fonction du projet personnel et professionnel de l'étudiant et permettent notamment de proposer à des étudiants en difficulté en L1 un parcours de réussite conduisant à la licence professionnelle. Le nombre de « places » proposé par la passerelle correspond à 5 places par tranche de 100 étudiants de L1.

- La possibilité d'une césure. Il s'agit d'une période de « respiration » dans le cursus de l'étudiant. Sa fonction pédagogique est multiple et permet, de manière générale, une expérience personnelle propre à répondre à une interrogation spécifique de l'étudiant, à un souhait d'enrichir son champ de compétences au-delà de celui concerné par la formation suivie par l'étudiant ou, plus généralement, au désir d'une prise de recul vis-à-vis de sa formation supérieure. La césure peut ainsi prendre des formes multiples dont notamment : expérience professionnelle – notamment sous forme de stage - en rapport ou non avec la formation suivie, engagement civique, formation, projet de création d'activité, accomplissement personnel, bénévolat, etc.

- Un système de points bonus permettant la valorisation d'activités pédagogiques complémentaires à celles de la formation. A minima, ces activités pédagogiques complémentaires intègrent la valorisation de l'engagement étudiant (engagement associatif, volontariat, ...), l'entrepreneuriat, la pratique sportive et la pratique culturelle. Ce système de points bonus permet une majoration de la moyenne semestrielle dans une limite de 0,5 points pour un maximum de 2 modules extracurriculaires par semestre.

- Une période de stage en contexte professionnel de 8 semaines minimum, éventuellement fragmentée sur différents semestres de la licence.

### **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)**

Les coefficients des UE et EC sont égaux au ECTS.

Les M3C des licences et licences professionnelles sont proposées par mention, avec une harmonisation des règles des différents parcours si la mention en comporte plusieurs.

Il est recommandé de privilégier, pour les M3C, la mise en place de dispositifs de seconde chance qui permettent de s'affranchir des classiques 2 sessions d'examen.

En licence, sauf cas particulier laissé à l'appréciation des jurys de diplôme, pas plus de deux redoublements, dans deux années différentes, sont autorisés pour l'ensemble des 3 années du cursus.

### **En résumé :**

Une licence à CY, c'est 3 années de formation qui permettent l'acquisition de 180 ECTS et de points bonus complémentaires.

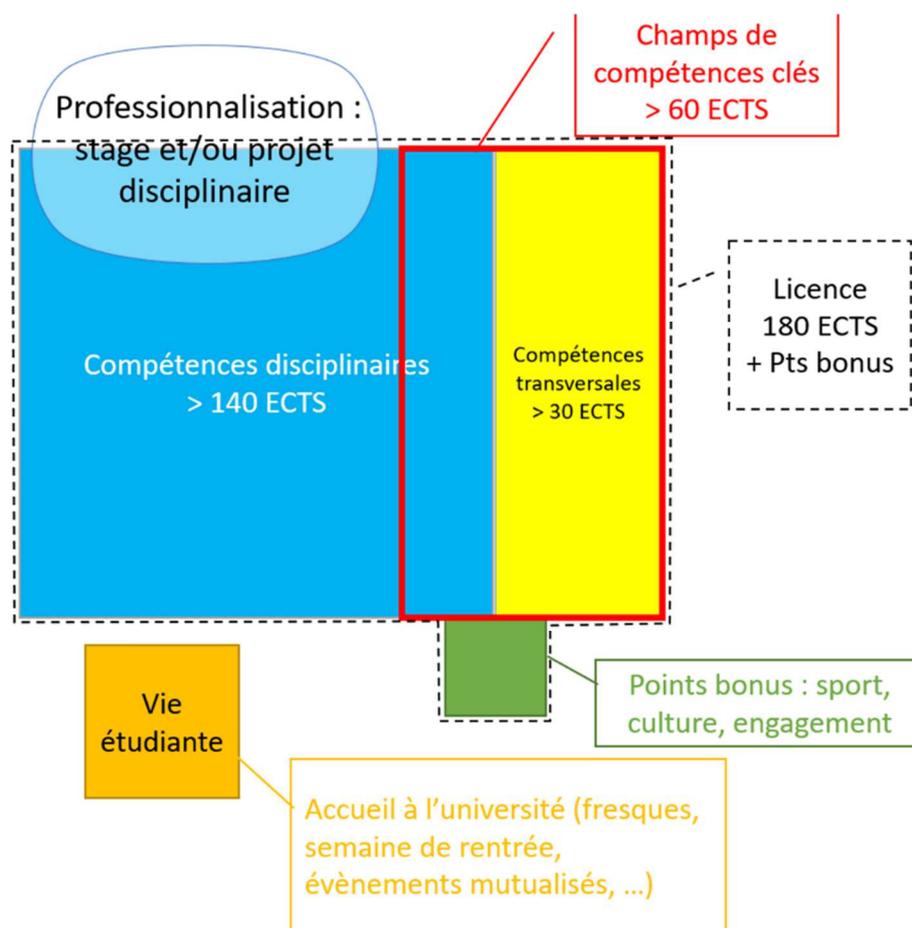
La formation permet d'allier l'étude des fondamentaux d'une discipline académique dans son cadre socio-économique avec le développement des compétences transversales nécessaires pour s'autonomiser, agir et préparer les bases d'une insertion professionnelle réussie, tout en encourageant la socialisation à l'université et l'engagement dans les activités liées à la vie étudiante à l'université.

En complément de l'acquisition de compétences disciplinaires, chaque étudiant développe 3 champs de compétences clés :

- « Être étudiant, être citoyen »
- « S'impliquer dans les transitions soutenables »
- « Interagir dans un environnement interculturel et international »

Chacun de ces 3 champs de compétences représente au minimum 15 ECTS ; l'ensemble des 3 champs représentant pour sa part 60 ECTS a minima, dont 30 ECTS minimum liés à des compétences transversales.

Un système de point bonus est mis en place, notamment pour permettre d'encourager et de valoriser la participation des étudiants à la vie étudiante.



### **Modalités de cadrage des licences professionnelles**

Les licences professionnelles sont organisées sur 1, 2 ou 3 années (2, 4 ou 6 semestres). Sauf situations spécifiques justifiées par des enjeux particuliers de l'établissement, les licences professionnelles « suspendues » (i.e. développées sur une année unique, avec un recrutement post bac +2 déconnecté de l'offre de licence de CY) ne sont plus autorisées.

Comme déjà mentionné plus haut, les licences professionnelles doivent être développées en cohérence avec l'offre de licences générales de l'établissement, notamment pour permettre la mise en place de passerelles, si possible « montantes », entre la licence et la licence professionnelle.

Les éléments de cadrage suivants sont par ailleurs à considérer pour les licences professionnelles :

- L'effectif d'un parcours de licence professionnelle est au minimum de 25 étudiants en 2ème année (LP2) et de 20 étudiants en 3ème année (LP3) ;
- La LP3 est impérativement en apprentissage. Il est par ailleurs recommandé que la LP2 soit également en apprentissage ;
- Mutualisations avec la licence générale : pour assurer la cohérence licence / licence professionnelle et permettre une réorientation progressive vers la licence professionnelle à partir de la licence générale, une partie des enseignements de la licence professionnelle est mutualisée avec la licence générale. Cette part est au minimum de 75% en LP1 et de 25% en LP2. Si la LP2 est en apprentissage, la part d'enseignement mutualisé en LP2 peut être réduite.

- Socle commun TEDS : les licences professionnelles proposent une approche interdisciplinaire des enjeux de transition écologique et sociétale dans le cadre du socle commun TEDS qui doit être en place pour toutes les formations de 1<sup>er</sup> cycle (enseignement dédié à la transition environnementale et au développement soutenable répondant au cadrage TEDS de l'établissement).

### **Modalités de cadrage des BUT**

Les BUT sont principalement cadrés par les éléments définis par le Programme National.

En complément, les éléments de cadrage suivants sont par ailleurs à considérer pour les BUT de CY :

- L'effectif d'un parcours de BUT est au minimum de 25 étudiants en 2<sup>eme</sup> année (BUT2) et de 20 étudiants en 3<sup>eme</sup> année (BUT3) ;
- Le BUT3 est impérativement en apprentissage. L'apprentissage peut par ailleurs être mis en place dans les autres années du BUT ;
- Socle commun TEDS : les BUT intègrent une approche interdisciplinaire des enjeux de transition écologique et sociétale dans le cadre du socle commun TEDS qui doit être en place pour toutes les formations de 1<sup>er</sup> cycle (enseignement dédié à la transition environnementale et au développement soutenable répondant au cadrage TEDS de l'établissement).

## **Partie IV : Cadrage de l'offre de formation de master**

### **Modalité de formation des masters :**

Le diplôme de master délivre un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) au-delà du grade de licence.

La formation de master est adossée à la recherche, avec différents bénéfices pour les étudiants : garantie d'une formation de pointe, en phase avec les enjeux les plus actuels du champ de formation concerné ; développement de la capacité à innover ; ouverture sur le 3<sup>ème</sup> cycle.

Elle est par ailleurs ouverte sur l'international, notamment en facilitant les mobilités internationales de ses étudiants ou en intégrant des intervenants internationaux. Le réseau EUTOPIA est naturellement l'un des outils pour ce faire.

Les parcours types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années.

- Chaque année doit a minima contenir 200h d'enseignement (Par ailleurs, pour les formations en apprentissage, le volume horaire dévolue à la formation – qui peut intégrer les temps de révision, de préparation, etc. – doit être a minima de 402h pour 12 mois de contrat) ;
- Chaque semestre doit contenir au maximum 10 UE.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel, en EAD (enseignement à distance) ou dans des formats hybrides. L'EAD ou l'enseignement hybride est construit pédagogiquement et doit dans

tous les cas garantir la qualité des apprentissages pour tous les étudiants. Les étudiants sont informés au préalable de ces modalités.

Dans le cadre d'un master à plusieurs parcours en 1ère année, un tronc commun doit être en place en 1<sup>ère</sup> année et correspondre au minimum à 15 ECTS. Ce tronc commun peut se limiter à des enseignements apportant des compétences transversales (linguistiques, numériques, etc.).

Les compétences disciplinaires doivent au minimum concerner 22,5 ECTS par semestre (soit 75% des ECTS du semestre). Les composantes veilleront à ce qu'au minimum une UE disciplinaire intègre les problématiques liées aux développements durables, que ce soit du point de vue environnemental (transition écologique), social (lutte contre la discrimination, interculturalité) ou économique (lutte contre la pauvreté).

Les compétences linguistiques doivent s'acquérir dans chaque parcours de master avec, au choix, un minimum d'une 1 UE de langue vivante étrangère par an (soit 3 ECTS) ou au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère en M1 et en M2 ou une combinaison équivalente.

Les responsables de formation devront s'attacher à intégrer dans leur formation les usages et outils numériques liés à la discipline.

### **Soutenabilité de l'offre de formation de master**

Les composantes sont invitées, dans le cadre de la nouvelle offre de formation de CY pour 2026-2031, à construire des programmes avec un tronc commun étendu, à restreindre le nombre de parcours et à privilégier un système d'enseignements optionnels dont l'ouverture est déclenchée par l'atteinte du seuil d'ouverture. Les seuils d'ouverture d'une mention ou d'un enseignement sont fixés par l'université dans le cadre d'un échange avec la composante. Les composantes qui souhaitent pérenniser ces formations mais qui ne respectent pas ces seuils sur une durée supérieure à 2 ans devront assumer le coût de ces enseignements sur leur dotation, après validation de l'université. Le seuil d'ouverture d'un enseignement est de 10 étudiants.

Idéalement un parcours de master en formation initiale se compose d'un effectif de 25 étudiants minimum et de 20 étudiants minimum en formation en apprentissage. L'effectif minimum en formation initiale en deuxième année de master est réajustable en fonction des taux d'étudiants en formation de 3ème cycle (doctorat) au sein de CY ou d'autres établissements universitaires ou insérés professionnellement dans des centres de recherche ou de recherche & développement publics ou privés. Il peut également être réduit dans le cas où la formation a développer significativement des activités de formation continue.

### **Renforcement de la valorisation des masters et insertion professionnelle**

Le renforcement et la valorisation des masters doit se mettre en place selon différents axes comme :

- Optimiser la professionnalisation des formations
  - o En développant à la fois la veille sur l'évolution des métiers et la culture professionnelle de spécialité,
  - o En favorisant l'immersion par des stages prolongés (dans les limites du cadre de la formation) ou l'accueil d'industriels (pour des conférences ou des enseignements),
  - o En développant la pédagogie par l'expérience.

- Développer les certifications, que ce soit pour l'acquisition des compétences linguistiques et numériques ou pour l'engagement étudiant et citoyen. Il est recommandé que ces certifications soient validées dans le cadre d'UEs ou, a minima, par des points bonus.
- Préparer les étudiants à leur insertion professionnelle en organisant des échanges avec les milieux professionnels, en valorisant l'entrepreneuriat, en constituant et développant un réseau d' alumni. L'équipe pédagogique veillera à développer et consolider les liens avec les partenaires professionnels, en particulier par le biais des alumni.
- Accroître la lisibilité des compétences des étudiants. Le passage à l'APC va permettre à chaque étudiant d'obtenir et de présenter son portfolio de compétences professionnelles acquises durant sa formation auprès des professionnels. Chaque formation intègre une Mise en situation pédagogique par semestre à la rentrée 2026-2027.

L'ensemble des enseignements, par la mise en situation et le lien fait entre théorie et pratique, contribue à la professionnalisation des étudiants.

Concernant la mise en situation professionnelle, l'étudiant devra avoir au minimum :

- 3 ECTS dédiés à la préparation à l'insertion en M1 ou en M2 ;
- Une UE ou un EC en M1 de mise en situation professionnelle (minimum 6 ECTS) correspondant à un stage, une alternance ou un projet tutoré ;
- Une UE ou un EC en M2 de mise situation professionnelle (minimum 12 ECTS) dont au moins 50% des ECTS correspondent à un stage ou une alternance.

Ces mises en situation professionnelle peuvent faire l'objet d'UE unique et indépendante ou être insérées dans plusieurs UE disciplinaires.

Ces UEs ou EC « mises en situation professionnelle » pourront correspondre à :

- Un stage professionnel court (minimum 3 à 4 semaines en M1 ou 6 semaines en M2) ;
- Un stage long, un stage recherche ou une période en alternance (apprentissage) ;
- Un projet tutoré ou une mission professionnelle ;
- Un mémoire de recherche (pouvant être ou non lié à un stage) ;
- Une UE étudiant entrepreneur ;
- Tout autre dispositif lié à la professionnalisation (le syllabus de la formation précisera le lien avec la professionnalisation).